Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 081-200052660-20261020-2026_44-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial des HAUTES TERRES D'OC

Comité syndical du 20 octobre 2026

Nombre de membres : En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13	L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à dix heures, le Comité Syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
Date de convocation : 9 octobre 2026	**Etaient présents** : Pour la C/C Sidobre Vals et Plateaux : Patrick CHAPEAU, Gilles COMBES, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Michel PERALES (représente Christine BERNOT), Françoise PONS et Alain RICARD. Pour la C/C du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Alain CABROL, André CABROL, Pierre ESCANDE, Gorette RAYNAUD et Daniel VIDAL.
	Absents excusés : Christine BERNOT (donne pouvoir à Michel PERALES), Astrid SEGUIER, Marie-José BROUSSE, Jacqueline GRANIER et Jim RONEZ.
	Alain RICARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-32 – Décision modificative n°1

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il conviendrait de modifier le budget du PETR des Hautes Terres d'Oc, suite à une erreur matérielle au moment de la saisie du budget sur le logiciel BergerLevrault et la saisie de montants arrondis.

Monsieur le Président propose donc la décision modificative suivante :

Article	Intitulé	Budget avant DM	Variation	Budget après DM
002 (RF)	Résultat de fonctionnement reporté	446 168 €	+ 0.16 €	446 168.16 €
747888 (RF)	Autres organismes	100 000 €	-0.16 €	99 999.84 €
001 (RI)	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	616 611 €	+ 0.19 €	616 611.19 €
281318-040 (RI)	Autres bâtiments publics (opération d'ordre)	1 100 €	+ 4€	1 104 €
10222 (RI)	FCTVA	2 405 €	- 4.19€	2 400.81 €

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 081-200052660-20261020-2026_44-DE

Les sections de fonctionnement et d'investissement restent donc équilibrées.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :
APPROUVE la décision modificative n°1
AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches afférentes à la décision modificative

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 20 octobre 2026.

Le président,
Daniel VIDAL

Le secrétaire de séance,
Alain RICARD.

POLE TERRITORIAL DES HAUTES TERRES D'OC ★34-81★